

## QUESTIONNAIRE CHOIX MULTIPLES 4

CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

Module entraînement « QUESTIONS »



*La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.*

*La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.*

*Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fausse, aucun point n'est attribué ou retiré.*

*La notation se fait sur un total de quarante points.*

*Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.*

*Durée maximale de l'épreuve 45'*

**1 Il est possible de se baigner dans les plans d'eau**

- Qui sont autorisés par le Maire A
- Où il n'y a pas de panneau baignade interdite B
- Seulement s'il y a un poste de secours C
- Seulement s'il y a des sauveteurs D

**2 Une baignade est surveillée dès lors qu'il y a**

- Un poste de secours A
- Un drapeau vert sur le mat du poste de secours B
- Des sauveteurs sur la plage C
- Une signalisation en place D

**3 Sur une plage, ou il n'y a pas de poste de secours**

- La baignade n'est pas autorisée A
- La baignade est aux risques et périls des usagers B
- La baignade est autorisée mais il n'y a pas de surveillance C

**4 Une baie:**

- Représente l'amplitude de la mer A
- Est une sorte de cuvette remplie d'eau B
- Peut être dangereuse pour la baignade C

**5 Se baigner dans une eau de piscine polluée**

- Peut générer des conjonctivites A
- Peut provoquer des affections cutanées B
- Peut provoquer des diarrhées C

**6 Des bouées coniques jaunes servent à baliser :**

- Un chenal traversier A
- La limite des 300m B
- La limite de la zone de baignade C
- Le côté gauche d'un chenal traversier lorsque je regarde de la plage D

**7 Le drapeau jaune peut être hissé lorsque la température de l'eau est trop froide**

- Vrai A
- Faux, la température n'intervient pas dans le choix de la flamme B
- Faux, c'est le drapeau rouge qui doit être hissée C
- Faux, c'est l'échelle de Beaufort qui détermine la couleur du drapeau D

**8 En milieu naturel, avec un vent fort venant de la terre, un cône orange peut être hissé**

- Car des pneumatiques peuvent être emportés vers le large A
- Car cela nécessite une vigilance particulière B
- A la place du cône orange, on peut hisser un drapeau Rouge et Blanc C
- On le hisse dès que la force du vent atteint 2 beauforts D

**9 Les dangers en Océan Atlantique, sont à prendre au sérieux**

- Surtout en présence de Baïnes A
- En marée montante uniquement B
- Lors des grandes marées d'équinoxes C

**10 Il existe dans la réglementation française plusieurs catégories de baignade**

- Les emplacements dangereux ou il est interdit de se baigner A
- Les emplacements ou le public se baigne à ces risques et périls B
- Les emplacements aménagés qui font l'objet de dispositions particulières C

**11 Une baignade en eaux libre et d'accès d'accès payant**

- Doit disposer d'un POSS A
- Doit afficher les analyses d'eau B
- Est surveillée que par des MNS C

**12 Une zone de bain en milieu naturel doit est balisée avec**

- Des bouées sphériques jaunes A
- Des bouées cylindriques jaunes B
- Obligatoirement avec des bouées rouges C

**13 Une zone de baignade surveillée en fonds instables**

- Est balisée par des piquets avec un drapeau rouge/jaune A
- N'a pas de limite qui détermine la zone de surveillance B
- Est toujours limitée à 300m à droite et à gauche du poste de secours C
- Peut-être amovible en fonction de l'état de la mer D

**14 Dès que l'on détecte des méduses, la fermeture de la baignade est obligatoire**

- Oui, c'est un vrai danger pour les baigneurs A
- Oui, les brûlures risquent de provoquer des crampes qui finissent en noyade B
- Non, les méduses sont régulièrement présentes dans la mer C
- Un drapeau violet peut signaler leur présence D

**THEME :**     **DIPLÔMES COMPETENCES OBLIGATIONS**

**15 Pour exercer sur un lieu d'accès payant, un BNSSA doit être déclaré en préfecture**

- Pour travailler seul A
- Pour travailler en présence d'un MNS B
- Le préfet lui délivre un récépissé de déclaration C
- N'a pas de déclaration à faire, seuls les MNS doivent se déclarer D

## 16 Un surveillant de baignade pour Accueil Collectif de Mineurs

- Peux exercer en piscine toute l'année avec une dérogation du préfet A
- Peut exercer en piscine uniquement l'été avec une dérogation du préfet B
- Exerce uniquement en centre de vacances C

## 17 Un BNSSA qui travaille dans une piscine publique, peut exercer en surveillance

- Seul toute l'année avec une dérogation A
- Seul entre 1 mois minimum et 4 mois maximum avec dérogation B
- Seul, uniquement s'il a réussi un concours dans la fonction publique C

## 18 La demande de dérogation équivaut

- A pouvoir travailler sans maître nageur sauveteur A
- A une déclaration d'exercice dans une piscine B
- A être autorisé à faire des cours de natation C

## 19 Parmi ces obligations, lesquelles sont obligatoires pour exercer en piscine publique

- Etre titulaire du certificat de compétence PSE 2 A
- le récépissé de déclaration de la préfecture (ou DDSC/DDCSPP) B
- le certificat de vaccination pour l'hépatite B C
- la formation continue de secourisme doit être à jour D

## 20 Un BNSSA peut piloter un bateau à moteur mis à disposition au poste de secours

- Sans permis, quelle que soit la puissance du moteur s'il ne dépasse pas 5 nœuds A
- Sans permis, quelle que soit la puissance du moteur, car c'est un engin de secours B
- Uniquement avec un permis D

**THEME :** ORGANISATION ADMINISTRATIVE

## 21 La demande d'analyses bactériologique d'une baignade est ordonnée

- Par l'exploitant d'une piscine A
- Par un laboratoire agréé B
- Par l'Agence Régionale de la Santé C
- Par le maire responsable d'une zone de baignade D

**22 Lorsqu'une baignade en milieu naturel est ouverte, les analyses de l'eau sont faites**

- A la convenance du Maire A
- Obligatoirement tous les 15 jours B
- Obligatoirement une fois tous les mois C
- Uniquement en cas d'aspect inquiétant de l'eau D

**23 Les droits d'accès aux baignades en milieu naturel sont régis**

- Par le Préfet A
- Par le Directeur de l'agence régionale de l'eau B
- Par le Maire C
- Le Président d'une communauté de communes D

**24 Le Préfet peut prendre la décision d'interdire une baignade**

- Lorsque le maire ne respecte pas ces obligations A
- Lorsqu'un conflit politique oppose le Maire et le Préfet B
- Non car seul le Maire est responsable devant la justice C
- Sur avis, de la DDCSPP D

**25 Un gérant de camping souhaite ouvrir une baignade surveillée au bord d'un lac.**

- Il doit effectuer une demande d'ouverture de la baignade adressée au Maire A
- Il doit adresser une déclaration d'ouverture de la baignade adressée au Préfet B
- Il doit se conformer à une visite des pompiers C
- Il doit installer un poste de secours D

**26 La réglementation des piscines de camping oblige à une surveillance**

- Toute l'année A
- Toute la période estivale B
- Le gérant doit uniquement informer ces clients de l'absence de surveillance C

**27 Même sans obligation de surveillance un gérant de camping peut être**

- Condamné pour un défaut de moyen A
- Condamner pour un manquement à une obligation de sécurité B
- Pour un manquement à une obligation d'information C
- Jamais condamné car le client se baigne à ces risques et périls D

## 28 En piscine un suivi sanitaire journalier doit être

- Assuré par le personnel en place A
- Effectué pour vérifier la teneur en chlore B
- Effectué pour vérifier la teneur en PH C
- Assuré pour mesurer le taux de bactéries pathogènes D

## 29 En cas de noyade, au-delà de leur zone de surveillance, les sauveteurs

- Ne doivent pas intervenir car ils quittent leur zone de surveillance A
- Doivent intervenir et mettant en œuvre les moyens dont ils disposent B
- Doivent prévenir le Maire avant de porter secours C
- Doivent prévenir le CROSS avant de porter secours D

**THEME :** L'ORGANISATION DE LA SECURITE

## 30 Le POSS est obligatoire

- Dans tous les lieux de baignade A
- Dans les piscines uniquement B
- Uniquement dans les lieux d'accès payant C
- Uniquement lorsqu'il y a un maître-nageur sauveteur D

## 31 Quels sont les éléments obligatoires dans le POSS

- Un plan détaillé du lieu indiquant les moyens de secours sur place A
- Les numéros de téléphone indispensables pour l'appel des secours B
- Les analyses bactériologiques de l'eau C
- Les protocoles d'intervention D
- Les horaires d'ouverture E

**THEME :** LA SURVEILLANCE ET SECURITE DES ACTIVITES SPECIFIQUE

## 32 Un scooter des mers peut être utilisé dans la bande des 300m

- Uniquement à vitesse de 5 nœuds pour sortir de la bande des 300m A
- A pleine vitesse dès lors qu'il ne s'agit pas d'une zone de baignade B
- Non, leur utilisation est strictement interdite C

## 33 Le surf et le Body-Board se pratiquent

- Uniquement dans la zone de baignade A
- Uniquement hors de la zone de baignade B
- Dans une zone délimitée par un drapeau à damier noir et blanc C

### 34 La planche à voile peut se pratiquer

- Dans la bande des 300m
  - Dans la zone de baignade surveillée
  - Uniquement en dehors de la zone de baignade
  - Uniquement en dehors de la bande des 300m
- A  
B  
C  
D

### 35 Un kayak de mer

- Ne peut évoluer qu'en présence d'une embarcation
  - Doit être de structure rigide pour évoluer au delà des 300m
  - Doit disposer d'un dispositif permettant le remorquage
- A  
B  
C

### 36 Les bateaux gonflables et les matelas pneumatiques sont

- Uniquement utilisés dans la bande des 300m
  - Ne sont pas considérés comme des engins de plages
  - Doivent être utilisés dans le chenal traversier
  - Sont utilisables jusqu'à 1 mille des côtes
- A  
B  
C  
D

**THEME :** CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT, PREMIERS SOINS

### 37 Lors d'un accident de plongée

- Une des raisons peut être une remontée trop rapide
  - Les paramètres de durée et de profondeur ne rentrent pas en ligne de compte
  - Il est utile de préciser le nombre de plongeurs dans la palanquée
  - L'administration d'oxygène est déconseillée
- A  
B  
C  
D

### 38 Les stades de la noyade

- Permettent de simplifier la communication entre les sauveteurs
  - Sont au nombre de cinq tableaux cliniques
  - Lorsque vous êtes en présence d'un stade 2, la victime est inconsciente
  - Des difficultés respiratoires avec une inconscience caractérisent le stade 3
- A  
B  
C  
D

### 39 Lors d'un traumatisme du rachis survenant dans l'eau en piscine

- Il vaut mieux extraire la victime rapidement, et ce même si elle est consciente
  - Il vaut mieux stabiliser la victime dans l'eau en attendant les secours
  - Un des facteurs aggravants peut être l'hypothermie
  - Il est possible de procéder à deux sauveteurs à une extraction sur planche dorsale
- A  
B  
C  
D

## 40 Une hypersensibilité due à l'eau

Pour les personnes à risque peut provenir directement au contact de l'eau

A

Pour les personnes à risque ne peut provenir qu'au bout d'un certain temps de baignade

B

Peut entraîner des difficultés respiratoires

C

Réduire la durée du bain peut en limiter le risque

D

FAMMS